

**DÉLIBÉRATION n° B2024/077**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 mai, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents :** Bernard PLANO, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés :** Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Christiane ROTGE, Martine LABAT et Didier FAVARO.

**Objet : travaux d'électricité Maison des Baïses – signature d'un devis**

Monsieur François DABEZIES, Président du syndicat d'eau de la Hountagnère, a adressé une demande à la communauté de communes.

A ce jour, le syndicat occupe l'intégralité des locaux de la maison des Baïses à Galan. Compte tenu des projets d'occupation qui ont pu être présentés à la communauté de communes par des structures tierces, Monsieur François DABEZIES a demandé à la communauté de communes de reconsidérer les conditions d'occupation du syndicat, avec une mise à disposition limitée à l'étage du Bâtiment. Monsieur François DABEZIES souhaite que le fonctionnement du syndicat soit indépendant des activités que pourrait accueillir la communauté de communes au rez de chaussée.

Dans ces conditions, un accès spécifique sera réservé au Syndicat. Monsieur François DABEZIES a également proposé que les installations électriques du Syndicat puissent être indépendantes du rez de chaussée et dédiées à l'étage. Il a soumis un devis de l'entreprise Reulet, qui intègre les prestations suivantes :

Décâblage et recâblage de 26 lignes,  
Pose et fourniture d'un tableau de répartition et de protection générale avec Inter Différentiel 30mA et disjoncteurs LEGRAND,  
Pose et fourniture d'un câble d'alimentation Tetra du tableau principal rez de chaussée au tableau étage 5G16mm\*,  
Pose et fourniture d'un disjoncteur protection câble alimentation étage,  
Pose et fourniture d'un indicateur d'énergie déflaqueur Triphasé Tywatt,  
Pose et fourniture d'une alarme incendie Type 4 avec 2 DM,  
Pose et fourniture BAES, recâblage + télécommande,  
Pose et fourniture d'une sonnette filaire BP extérieur.

Le devis de l'entreprise s'élève à 5 688.74 € HT.

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Monsieur le Président demande mandat au Bureau pour la signature de la convention et pour l'autoriser à engager les démarches nécessaires.

## LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

### DECIDE

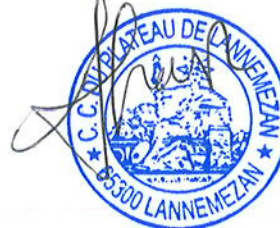
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un devis de 5 688.74 € HT avec l'entreprise REULET électricité basée à Houeydets, pour les travaux d'électricité à entreprise sur le bâtiment communautaire de la Maison des Baïses à Galan,

- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces utiles nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Affichée le 16 MAI 2024  
Publiée le 16 MAI 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20240502-2024-077B-AI  
Date de télétransmission : 16/05/2024  
Date de réception préfecture : 16/05/2024